



Ajout d'une clause de 'reprise en nature' dans contrat de mariage

Par **micsul**, le **25/01/2019** à **17:16**

Bonjour,

Je me suis marié en 1999 avec contrat de mariage optant pour la communauté universelle..
Ce contrat a apporté mon bien immobilier propre à la communauté afin de protéger l'enfant d'une précédent e union de ma femme.

Est-il possible d'annexer, aujourd'hui devant notaire, ce contrat de mariage pour y intégrer une clause de reprise en nature dite 'alsacienne' de ce bien immobilier en cas de divorce si les deux parties sont d'accord ?

Merci de vos réponses.
Cordialement.